

12 mai 2003
Session du Conseil Général consacrée à
La Cohérence en matière d'élaboration de politiques économiques au niveau mondial
Déclaration du Maroc au nom du Groupe africain

Au nom du Groupe Africain, je tiens d'abord à vous remercier pour cette initiative que vous avez bien voulu prendre et de consacrer cette réunion du Conseil Général à l'examen spécial de cette question dont l'importance dans le contexte actuel des négociations n'est plus à démontrer, nous tenons également à remercier le Secrétariat pour la qualité de son travail à ce égard tel que présenté dans le document portant la cote WT/TF/COH/SI7. Ma déclaration sera générale et ne préjugera pas des positions que des membres du Groupe africain voudront bien exprimer à cet égard.

Si la Déclaration Ministérielle de l'OMC de 1994 sur la contribution de l'Organisation à une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial trouve ses fondements sur les liens évidents identifiés entre les politiques dans les domaines du commerce, des finances et du développement, nul doute qu'aujourd'hui, l'interaction entre ces domaines revêt davantage d'importance vu les travaux ultérieurs accomplis dans l'ensemble des enceintes internationales chargés du développement et de la lutte contre la pauvreté.

La composante «développement» du mandat de Doha interpelle la communauté internationale à doubler d'efforts, éviter les déperditions et faire en sorte que les actions menées à l'échelle internationale tant par l'ONU - dans le cadre des objectifs du millénaire - , que de la Banque Mondiale, du FMI et autres acteurs, soient complémentaires. Cette cohérence au niveau internationale ne peut, bien entendu, apporter ses fruits sans une cohérence des politiques au niveau des pays eux mêmes et ce, à travers une meilleure coordination des efforts entre les décideurs et responsables dans le domaine du commerce, des finances et du développement.

Comme vous le savez, l'Afrique est le continent qui a été et qui demeure encore le plus confronté à des difficultés économiques de tous genres, la liste de ses problèmes étant très longue pour ne citer que la lenteur de la croissance par rapport au reste du monde, des recettes d'exportations en baisse, croissance démographique rapide, dette extérieure et son service paralysante, faiblesse persistants au niveau institutionnel et des ressources humaines etc....

Partant du fait que la libéralisation du commerce et notamment celui des produits agricoles aurait un impact significatif et déterminant sur son développement, L'Afrique a pris part activement et avec beaucoup d'intérêt à l'élaboration et à l'adoption du mandat de Doha, un accroissement de l'accès aux marchés pour nos produits étant en effet la clé aux grands problèmes devenus endémiques en Afrique.

Monsieur le Président,

Le Programme d'assistance technique et de renforcement des capacités, qui fait partie intégrante du programme de Doha pour le développement aura certes un impact déterminant sur l'issue des négociations en cours puisqu'il permettra aux pays en développement une meilleure appréhension des difficultés et par conséquent des solutions plus adaptées aux problèmes qu'engendreraient une plus grande libéralisation des échanges. Cette assistance technique ne peut toutefois atteindre ses objectifs inscrits dans le cadre du programme de travail de Doha sans la coordination des efforts et sans une cohérence à travers notamment une contribution plus substantielle de la Banque Mondiale et du FMI au fonds d'affectation spéciale créé par l'OMC . Nous pensons par ailleurs que l'OMC peut profiter davantage de l'expérience des deux Institutions dans le domaine du développement des ressources humaines et du renforcement des capacités institutionnelles de même que de leur meilleure connaissance des pays en développement de façon générale.

Il n'y a nul doute que la libéralisation des échanges aura un impact positif sur la croissance et permettra de stimuler l'économie mondiale actuellement caractérisée par la récession, cette situation ne devrait cependant pas conduire à anticiper sur les résultats des négociations en cours ni sur le type de modalité à adopter pouvant ainsi justifier telle ou telle mesure ce qui constituerait une conditionnalité supplémentaire avec tout ce qu'une telle situation pourrait comprendre comme risques pour des pays engagés à mener à bout un processus de négociations permettant d'offrir de meilleures perspectives pour les pays en développement et à même de corriger les imperfections d'un système commercial jusque là inéquitable.

Pour mieux cibler les objectifs de réduction de la pauvreté et converger vers l'objectif de développement de façon générale, les travaux menés par les deux institutions de Bretton Woods et l'OMC en matière d'élaboration des politiques économiques devraient, à notre avis, trouver leur émanation dans mandat de Doha et de sa composante développement.

Monsieur le Président,

Les mesures énumérées dans le paragraphe 10 du document de secrétariat constituent effectivement un cadre de coopération de l'OMC avec la Banque et le FMI, et tout en émettant l'espoir que la question du statut d'observateur au sein du CNC pourra être résolu de façon globale, nous considérons que ce statut permettra certes à la Banque Mondiale et au FMI de développer davantage les liens de coopération avec l'OMC. Par ailleurs, des règles plus souples visant l'accession à l'OMC aux pays en développement à faible revenu et pour les économies de marché émergentes aiderait à atteindre les objectifs de réussite des politiques encouragées par la voie des trois organisations.

En matière de traitement spécial et différencié, nous formulons l'espoir que l'approche à retenir en matière de TSD, sur la base d'un consensus, permettra l'octroi par les deux institutions financières et autres donateurs, d'un appui technique et financier plus important en vue de renforcer les capacités des pays en développement.

En matière d'accès aux marchés, nul n'ignore que la réduction des droits de douane aura un impact négatif sur les économies de la plupart des pays africains où les tarifs assurent un rôle considérable en tant que pourvoyeur de recettes, une réduction de ces tarifs, conjuguée à une érosion des préférences commerciales aurait un impact non négligeable sur les économies déjà fragiles du continent, une assistance appropriée et adaptée à chaque pays en matière de réforme fiscale à appliquer graduellement aux pays qui le souhaitent permettra certes de faire face à cette difficulté, mais un autre aspect non négligeable à prendre également en compte est celui des différents obstacles non tarifaires qui constituent autant d'entraves à l'accès aux marchés de nos produits, nous émettons le souhait que cette composante essentielle de la problématique de l'accès aux marchés soit prise en compte à l'issue des négociations en cours sur cette question.